

est maintenant en train de faire des réflexions pour trouver vraiment un système convaincant.

Le besoin de créer de nouvelles places de stationnement exclusivement dédiées au covoiturage devra être évalué une fois un portail fribourgeois du covoiturage mis au point. Il est néanmoins à souligner que les P+R sont à préférer aux parkings «point de contact» parce qu'ils favorisent l'utilisation des transports publics. Je pense que M<sup>me</sup> la Députée Mutter a raison, on doit vraiment essayer de pouvoir intégrer les différents modes de transport pour pouvoir avoir un développement intéressant dans ce contexte-là.

Néanmoins, le Conseil d'Etat est prêt à lancer, le cas échéant, un projet pilote avec le concours actif des communes, mais il est prêt à investir dans de telles infrastructures seulement si les expériences pratiques montrent qu'un véritable besoin existe. Dans l'immédiat, l'ensemble des points de rencontre officieux répartis dans le canton semblent répondre au souci exprimé par le postulant.

Avec ces quelques considérations, le Conseil d'Etat vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

**Mandat MA4010.09 René Kolly/Gilles Schorderet/Claire Peiry-Kolly/Nicolas Lauper/Jacqueline Brodard/Jacques Vial/Jacques Crausaz/Claudia Cotting/Pascal Andrey/Patrice Jordan**  
(menace de fermeture de nombreux offices de poste dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>

#### Retrait

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** C'est suite à l'annonce de La Poste s'appêtant à examiner la situation de 500 offices que ce mandat a été déposé. C'était le 25 mars 2009. Quinze jours plus tard, le Gouvernement fribourgeois a reçu une lettre de La Poste l'informant de la situation. La Poste a également annoncé au Gouvernement avoir écrit à chacune des communes concernées motivant les raisons de sa décision et proposant des alternatives, comme le remplacement de certains offices par ces agences postales aménagées dans des commerces de village, une variante bien reçue par les commerces et les communes.

Selon la réponse du Conseil d'Etat, l'ordonnance sur la poste, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004, établit des règles claires en cas de fermeture ou de transfert d'offices de poste. La Poste devrait obtenir un accord avec chaque commune concernée. La décision définitive incombe toujours à La Poste. On peut conclure dès lors que La Poste a respecté la procédure, que les communes concernées ont été consultées et ont été d'accord. On constate que le Conseil d'Etat s'engage à suivre l'évolution de ce dossier. D'entente avec les signataires, nous prenons acte de la réponse du Conseil d'Etat et retirons ce mandat.

Néanmoins, à titre personnel, je suis convaincu que certaines classes de la population subiront ce démantèlement. Malgré l'apparente satisfaction de certaines communes concernées ou la résignation d'autres, je ne crois pas à la rationalité de cette restructuration. Dans la foulée, je vous rappelle au passage que La Poste a annoncé la suppression de 3500 places de travail en Suisse et que la réorganisation du tri postal, comme par exemple dans le secteur du Mouret, c'est quatre fois Le Mouret-Fribourg par facteur pour aller trier le courrier. Cette réorganisation affaiblit l'économie locale, augmente le trafic sur des axes déjà encombrés et prend du temps précieux pour la distribution. La mise en péril d'autres offices détermine ma question au commissaire: la rencontre du Conseil d'Etat avec La Poste a-t-elle permis d'obtenir d'autres explications et de préserver les intérêts de la population et des régions concernées?

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

## Elections

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 86; rentrés: 84; blancs: 5; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée M<sup>me</sup> Sonia Nicolet, par 55 voix. M<sup>me</sup> Fabienne Bapst obtient 18 voix.

### Un-e assesseur-e suppléant-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 76; rentrés: 67; blancs: 7; nuls: 2; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M<sup>me</sup> Myriam Guillet, par 47 voix.

### Un-e suppléant-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (2<sup>e</sup> tour)

Bulletins distribués: 81; rentrés: 79; blancs: 10; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Ont obtenu des voix: M<sup>me</sup> Caroline Dénervaud: 32; M<sup>me</sup> Danielle Mayer Aldana: 26; M. Jean-Marie Pasquier: 5; M<sup>me</sup> Catherine Hayoz: 3; M. Nicolas Gisler: 2.

Un troisième tour est nécessaire. Il aura lieu vendredi matin 11 septembre.

### Une assesseure suppléante (représentant les locaux) au Tribunal des baux à loyer de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 78; rentrés: 70; blancs: 11; nul: 1; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M<sup>me</sup> Sandra Martins, par 58 voix.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 25 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2009, BGC p. 1154 ss.